



**COMMUNE DE CLEGUEREC (56480)**  
**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 5 DECEMBRE 2018**

*Affiché le 6 décembre 2018*

L'an deux mille dix-huit, le 5 décembre, à 19 heures 30, le conseil municipal de Cléguérec, légalement convoqué le 29 septembre 2018, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, 10 place Pobéguin à Cléguérec, sous la Présidence de Monsieur le Maire, Marc ROPERS.

**ETAIENT PRESENTS** : Marc ROPERS, Maryvonne LE FORESTIER, Christine TEFFO, Xavier ROBIN, Martine AUFFRET, Pascal LE CRAVER, Jeannine BURLLOT, Rémi LE NECHET, Marie-Thérèse MARTINET, Marie-France EUZENAT, Michel LORANS, Nicolas COSPEREC, David THOMAS, DION-CHRISTIEN Sandrine (arrivée à 20H15) Caroline CARIMALO RIOUX, Quentin CORVEC, Delphine LE MESTRALLIN, Michèle RAFLE, Thierry LAMOURIC.

**ETAIENT EXCUSÉS** : Christine LE FLAO (pouvoir à Mme LE FORESTIER) – Pierre LE DENMAT (pouvoir à Mr LAMOURIC) - Christiane LE BELLER — Anne LE LU

**Est nommé secrétaire de séance** : Quentin CORVEC

**DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Ajout d'un point à l'ordre du jour : « Modification des conditions de location du local 4, rue Théodore Huet » Bail professionnel ou convention de mise à disposition précaire (bureaux partagés) : Pas d'objection.

Adoption du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 4 octobre 2018 : Pas d'observation

**49-2018 Vente de l'immeuble sis 7 Rue des Déportés (ancienne gendarmerie) au profit de Mr HELLEC**

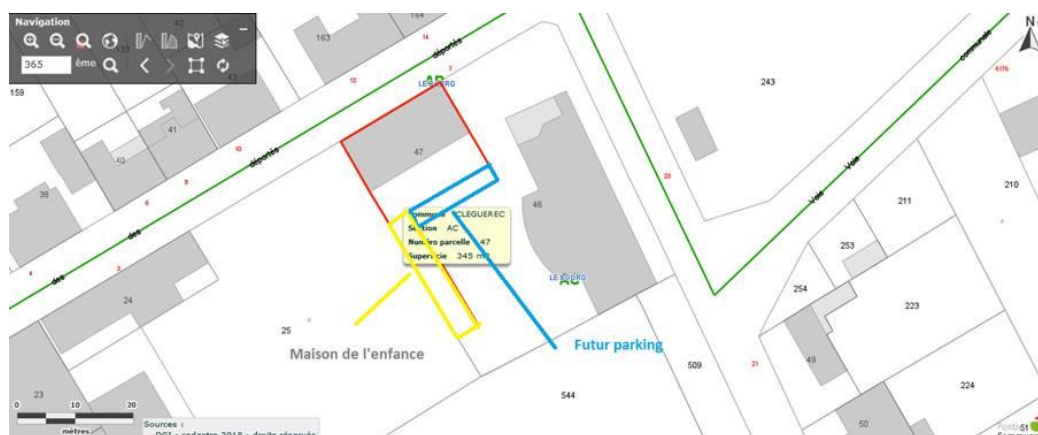
La présente délibération annule et remplace la délibération n°19-2018 en date du 30 mars 2018 ;

**Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2241-1,

**Vu** l'article L. 2122-21 du CGCT précisant que le maire est chargé d'exécuter les décisions du conseil municipal, notamment en matière de vente et d'échange,

**Considérant que** l'offre d'achat formulée par le précédent acquéreur, actée en conseil municipal du 30 mars 2018, n'a pu aboutir faute de financement de l'acquéreur,

**Considérant que** l'offre d'achat formulée par Monsieur HELLEC Pierre au prix de 121 000 € pour acquérir l'immeuble est au-dessus du prix demandé et la mieux-disante :



**Après débat, l'assemblée délibérante décide à l'unanimité des membres votants :**

**De céder**, de gré à gré, la propriété immobilière sise 7 Rue des Déportés à Cléguérec, cadastrée AC n°47 d'une superficie de 345 m<sup>2</sup> et d'une partie de la parcelle cadastrée AC n°46 au profit de Monsieur Pierre HELLEC au prix de 121 000 € ;

**Dit** qu'un bornage sera effectué par l'entreprise Nicolas Associés, géomètre-expert, pour redélimiter la parcelle cadastrée AC n°46 avant la signature de l'acte authentique.

**Dit que** la vente se formalisera par acte notarié auprès de l'office notarial De Renéville et Guillou ;

**D'autoriser** Monsieur le Maire ou un adjoint à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

**50-2018 Révision des tarifs communaux pour l'année 2019**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

**Vu** l'avis de la commission "finances, gestion, personnel et vie économique" qui s'est tenue le vendredi 23 novembre 2018

**Considérant** que le conseil municipal a l'obligation de délibérer, chaque année, sur les tarifs applicables par la commune.

**Après débat, l'assemblée délibérante décide à l'unanimité des membres votants :**

**D'appliquer** les tarifs communaux ci-dessous à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 :

<b>FUNERAIRE</b>		<b>2019</b>
Concession de terrain (le m <sup>2</sup> )	Cinquantenaire	166
	Trentenaire	134
	Temporaire	102
Columbarium	Concession de 50 ans	768
	Concession de 30 ans	576
	Concession de 15 ans	384
	Frais d'ouverture	25
	Dispersions des cendres	25
Taxe funéraire	Taxe d'inhumation	25
Service Communal	Nettoyage de tombe	15

<b>Camping</b>	Campeurs	3
	Enfants moins de 7 ans	2
	Animal	2
	Automobile	2
	Véhicules 2 roues + 125 cm <sup>3</sup>	2
	Camping-Car	5
	Emplacement tente / caravane	2
	Branchement Électrique	5

<b>Photocopie</b> (gratuité pour les documents administratifs et les associations locales sauf fourniture papier couleur)	A4 recto noir et blanc	0,10
	A4 recto verso noir et blanc	0,20
	A3 recto noir et blanc	0,20
	A3 recto verso noir et blanc	0,40
	Émission d'un fax	0,50

<b>Nettoyage logements communaux</b>	Logement Studio – T1	192
	Logement T2	212
	Logement T3	265
	Logement T4	318
	Logement T5	371

<b>Travaux pour première entrée de propriété, terrain agricole, bateau</b> (les 6 premiers mètres) (prix au mètre linéaire)	Buse béton armé diamètre 300	21
	Buse Ecopal diamètre 300	13
	Buse béton armé diamètre 500	46
	Buse Ecopal diamètre 500	37
	Grille de regard	158
<b>Création d'une nouvelle entrée de bourg</b> (remplacement de bordure, création d'un bateau)	Bordure granit (le ml)	74
	Finition en enrobé (le m²)	18

<b>Prêt Matériel</b>	Tables de la salle omnisports aux collectivités et associations extérieures	4
	Ganivelles aux associations extérieures	1
	Cauton de prêt gobelet "blason cléguérec"(par gobelet à compter du 01/01/17)	1
	Facturation en cas de manquant en retour (l'unité)	1

<b>Autres prestations de services</b>	Droit de place	77
	Réactivation des badges	5

<b>Tarifs location de salles</b>		
<b>Salle Omnisports</b>	Location	336,00
	Cauton location salle	156,00
	Forfait nettoyage	150,00
	Cauton nettoyage	200,00
<b>Salle Annexe à la salle omnisports</b>	Location Particulier	85,00
	Location Association Locale / Organisme public	Gratuit
	Cauton Association	156,00
	Cauton Particulier	390,00
	Forfait nettoyage	50,00
	Cauton nettoyage	100,00
<b>Salle Boulodrome</b>	Location Particulier	170,00
	Location Association Locale / Organisme public	Gratuit
	Cauton location salle	156,00

	Forfait nettoyage	50,00
	Caution nettoyage	100,00
<b>Les Halles</b>	Location ponctuelle (semaine)	38,00
<b>Location de salles dans autre bâtiment communal</b>	Location (à l'heure)	2,00
<b>Chapiteau (à l'unité)</b>	Location Association Locale	116,00
	Location Organisme public	165,00
	Location Association Extérieure	165,00
	Caution	530,00

<b>Tarifs Salle des Fêtes</b>		<b>Particulier, association, entreprise cléguérecois</b>	<b>Particulier, association, entreprise extérieurs</b>
		<b>2019</b>	<b>2019</b>
Réservation avec cuisine	1/2 journée	306 €	460 €
	journée	408 €	612 €
Réservation sans cuisine	1/2 journée	153 €	230 €
	journée	256 €	383 €
Caution location salle		158 €	237 €
Forfait nettoyage		150 €	150 €
Caution nettoyage		200 €	200 €
Chauffage		74 €	111 €
Location sono		60 €	90 €
Caution sono		150 €	150 €
Location vidéoprojecteur		20 €	30 €
Caution vidéoprojecteur		150 €	150 €

Toutes les associations locales, dont le siège se situe sur le territoire communal, pourront bénéficier d'une gratuité de location au cours de l'année civile (salle des fêtes ou salle des sports).

Concernant les écoles, chaque association de parents d'élèves bénéficiera de la gratuité de la salle des fêtes pour l'arbre de Noël et d'une seconde pour une animation au cours de l'année civile. Gratuité également appliquée pour la Ste Barbe et pour le repas annuel des classes.

La gratuité de la salle des fêtes est maintenue concernant les assemblées générales, réunions des associations locales, organismes publics et réunions électorales.

<b>Tarifs Centre Culturel</b>		
<b>SERVICE</b>	<b>DETAILS</b>	<b>2019</b>
<b>ADHESION ANNUELLE INDIVIDUELLE</b>	Permet l'emprunt simultané de 10 imprimés (livres ou revues), 3 CD et 2 DVD pour une durée de 21 jours. Permet l'utilisation d'un ordinateur sans limite de temps, dans la limite des places disponibles. A Renouveler chaque année.	<b>Gratuit</b>
<b>ADHESION ANNUELLE GROUPE</b>	Se reporter au règlement intérieur de la Médiathèque pour les conditions détaillées.	<b>Gratuit</b>
<b>PRÊT D'UNE MALLE DE JEUX</b>	Concerne les individus titulaires d'un abonnement annuel ou semestriel au Centre Culturel.	<b>3.00 €</b>
	Permet l'emprunt simultané d'une malle existante de 3 jeux, pour une durée de 3 jours, sur réservation obligatoire.	

<b>FORFAIT REMPLACEMENT DE DOCUMENTS</b>	Forfait remplacement par livre	30 €
	Forfait remplacement par revue	10 €
	Forfait remplacement par C.D	30 €
	Forfait remplacement par D.V.D	40 €
	Forfait remplacement par Jeu	40 €
<b>TARIF ANIMATION - SPECTACLE</b>	Prix par billet TARIF A	Gratuit
	Prix par billet TARIF B	1,00 €
	Prix par billet TARIF C	2,00 €
	Prix par billet TARIF D	3,00 €
	Prix par billet TARIF E	4,00 €
	Prix par billet TARIF F	5,00 €
	Prix par billet TARIF G	6,00 €
	Prix par billet TARIF H	7,00 €
	Prix par billet TARIF I	8,00 €
	Prix par billet TARIF J	9,00 €
	Prix par billet TARIF K	10,00 €
	Prix par billet TARIF L	11,00 €
	Prix par billet TARIF M	12,00 €
	Prix par billet TARIF N	13,00 €
Prix par billet TARIF O	14,00 €	
Prix par billet TARIF P	15,00 €	

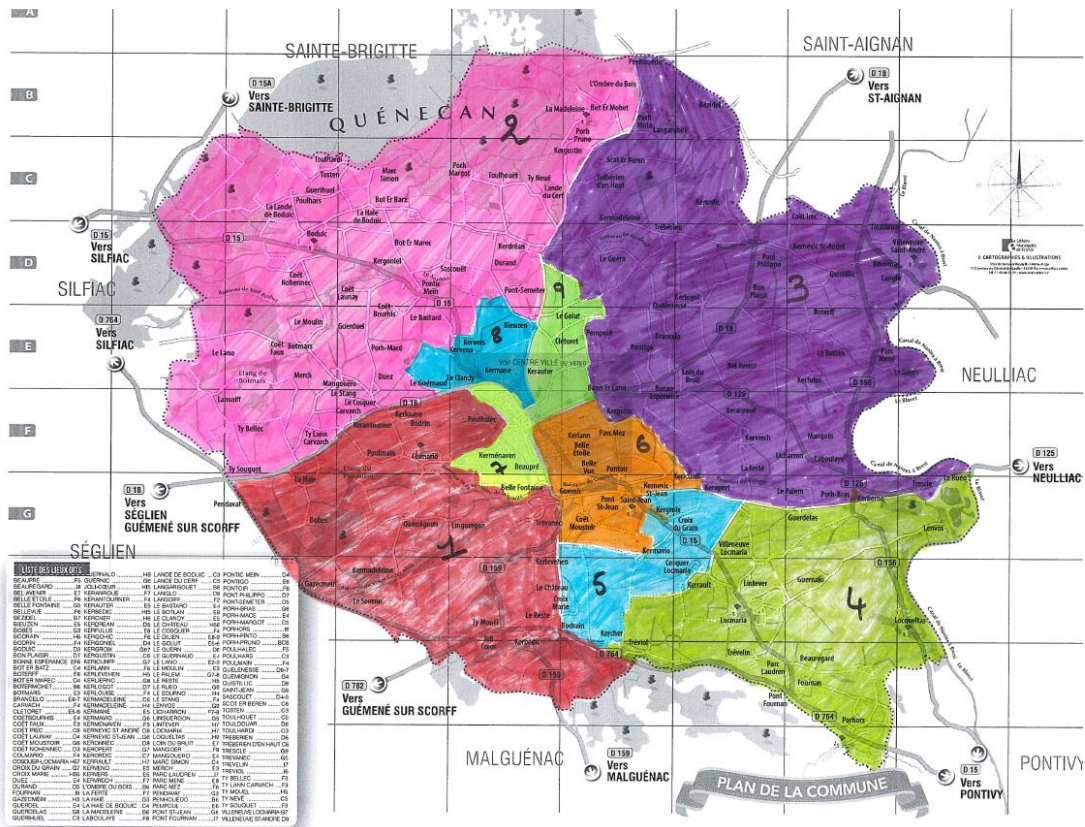
### **51-2018 Nomination et rémunération des agents recenseurs et de l'agent coordonnateur Recensement de la population 2019**

Le recensement de la population de la commune aura lieu du 17 janvier 2019 au 16 février 2019.

Il est rappelé qu'aux termes de la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, les opérations de recensement de la population sont confiées aux communes, et qu'il convient de désigner des personnes chargées du recensement de la population par délibération.

Les missions de l'agent coordonnateur consistent à mettre en place l'organisation du recensement, sa logistique, organiser la campagne locale de communication, assurer la formation de l'équipe communale et assurer l'encadrement et le suivi des agents recenseurs. L'agent coordonnateur sera l'interlocuteur unique de l'INSEE durant la campagne de recensement.

Six agents doivent également être recrutés pour effectuer le recensement de la population, répartis sur 9 districts. Les agents recenseurs sont chargés, sous l'autorité du coordonnateur, de distribuer et collecter les questionnaires à compléter par les habitants et, vérifier, classer, numéroter et comptabiliser les questionnaires recueillis. Leur nomination se fera comme pour la nomination de l'agent coordonnateur par arrêté du Maire.



**AGENT COORDONNATEUR**

Mme CONNAN Anne - Agent administratif communal

<b>AGENTS RECENSEURS</b>					
	<b>Civilité</b>	<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Domiciliation</b>	<b>District(s)</b>
1	Mme	FONTAINE	Julie	CLEGUEREC	3 et 9
2	Mme	BERTINCOURT-MARO	Nicole	CLEGUEREC	2
3	Mme	REMINIAC	Irène	CLEGUEREC	5 et 6
4	Mme	JEZEQUEL	Julie	CLEGUEREC	1 et 8
5	Mr	STEFANNI	Bruno	CLEGUEREC	7
6	Mme	LEMENU	Anne	SILFIAC	4

La commune percevra une indemnité forfaitaire de l'État de 5 591€ pour la réalisation du recensement.

**Après débat, l'assemblée délibérante décide à l'unanimité des membres votants :**

**D'autoriser** le maire à nommer par arrêté l'agent coordonnateur et les agents recenseurs susmentionnés ;

**D'attribuer** une indemnité de 1 000 € nets par agent recenseur comprenant l'enquête de recensement, les journées de formation et les frais de déplacement et 200 € nets à l'agent coordonnateur ;

**Dit que** l'indemnité sera versée en deux fois, un premier acompte de 50% de l'indemnité en janvier 2019 et le solde en février 2019 en cas d'achèvement complet du(es) secteur(s) attribué(s) à partir du moment où tous les moyens de recherches d'information auront été mis en œuvre ;

**D'attribuer** l'indemnité d'un agent recenseur qui interromprait sa mission à un autre agent recenseur, au prorata du temps passé ;

**D'inscrire** les crédits nécessaires à la rémunération des agents nommés et aux charges sociales s'y rapportant au budget 2019 aux chapitres et articles prévus à cet effet.

### **52-2018 « Modification des conditions de location du local 4, rue Théodore Huet » Bail professionnel ou convention de mise à disposition précaire (bureaux partagés)**

Mme GOSSET Prescilia, orthophoniste, loue le local commercial sis 4, rue Théodore Huet, depuis le 19 janvier 2018. Elle nous a fait part, par lettre recommandée en date du 24/10/2018, de son intention de quitter les locaux au 31/12/2018. Le bail mentionne qu'un préavis de 6 mois devra être respecté, soit jusqu'au 23/04/2018.

Pour rappel, le loyer mensuel de ce local communal est de 360 € HC.

Depuis la création d'un espace de coworking communal (bureaux partagés) sis 2, rue Théodore Huet (en face du local commercial susmentionné), la mairie est sollicitée pour développer ce concept.

A l'heure actuelle, le local est occupé par 3 autoentrepreneurs et ne permet pas l'installation d'un nouvel entrepreneur.

Par conséquent, au vu du départ de Mme GOSSET du local professionnel situé en face de cet espace de coworking, Il est proposé au conseil municipal d'autoriser la location du local commercial 4, rue Théodore Huet en bureaux partagés (possibilité de créer 3 espaces de travail) :

#### Deux types de location peuvent être envisagés :

Une convention de mise à disposition à titre précaire de locaux à usage de bureau  
Ou si le local est libre de toute mise à disposition à titre précaire, d'un bail professionnel :

#### ***Après débat, l'assemblée délibérante décide à l'unanimité des membres votants :***

**D'autoriser** le Maire à signer une convention de mise à disposition ou un bail professionnel dans le local communal sis 4, rue Théodore Huet ;

**D'appliquer** deux tarifs de location en fonction de la nature de l'occupation :

- Bail professionnel : 360 € HC

- Mise à disposition précaire du local pouvant accueillir 3 bureaux : 95€ la première année, 140€ la 2ème année, 170€ la 3ème année et au-delà (charges comprises). Les conditions d'occupation et de location seraient celles applicables au local 2, rue Théodore Huet.

### **Information des décisions du maire prises par délégation du conseil municipal**

Rapporteur : Monsieur le Maire

**Décision n°2018-19 en date du 5 octobre 2018** : Location appartement communal n°6 situé 4 rue Théodore HUET, au bénéfice de Madame Ludivina POINTARD-MESBAH

**Décision n°2018 – 20 en date du 17 octobre 2018** : Modification n°2 de la régie du Centre Culturel n°22713 – Encaissement de recettes (vente de livres et petit mobilier)

**Décision n°2018 – 21 en date du 29 octobre 2018** : Demande de subvention à Pontivy Communauté - Fonds de concours « restauration du patrimoine » sur le clos et couvert (travaux chapelles)

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 6 782.40 € HT pour la fabrication de deux portes en châtaignier à la chapelle de Locmaria et de 14 278.80 € HT pour la restauration des abat-sons et de l'oculus façade ouest à la chapelle Saint-Anne de Boduic

**Décision n°2018 – 22 en date du 15 novembre 2018** : Demande de subvention au Département du Morbihan - Au titre de la restauration du patrimoine (travaux chapelles et église)

Travaux chapelles (montant susmentionné) + travaux sur les cloches de l'église 3175€ HT.

**Décision n°2018 – 23 en date du 15 novembre 2018** : Demande de subvention au titre de l'entretien de la voirie hors agglomération Département du Morbihan - Programme voirie 2019

**Décision n°2018 – 24 en date du 15 novembre 2018** : Demande de subvention à Pontivy Communauté au titre du Fonds de concours voirie - Programme voirie 2019

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 136 632.63 € HT

#### **Questions et informations diverses**

**- Révision des listes électorales** : La commission administrative qui siégeait jusqu'à présent sur la révision des listes électorales est remplacée à compter du 1er janvier 2019 par la commission de contrôle composée d'élus. Les membres nommés ont été sélectionnés dans l'ordre du tableau du conseil municipal suite aux élections municipales de 2014. Les membres sont : Jeannine Burlot Rémi Le Néchet - Marie-Thérèse Martinet - Christiane Le Beller et Pierre Le Denmat. Dorénavant, c'est le Maire qui prend toutes les décisions relatives aux radiations et aux inscriptions sur les listes électorales. La commission de contrôle ne se réunit qu'à posteriori et au minimum 1 fois par an.

**- Appel à projet assistant partagé (médecin)** : L'Agence Régionale de Santé Bretagne a diffusé le 19 octobre dernier, un appel à projet pour le recrutement d'assistant partagé ville/hôpital, prioritairement dans les zones géographiques en tension. Un projet destiné à consolider l'offre de soins en Centre Bretagne. Dans ce cadre la municipalité de Cléguérec a sollicité le Centre Hospitalier Centre Bretagne. Le CHCB y a répondu favorablement et s'est chargé de répondre à l'appel à projet. Il s'agit du recrutement d'un assistant spécialiste de médecine générale qui serait financé par l'ARS. Le CHCB recrute sous contrat l'assistant spécialiste à temps plein, avec mise à disposition au sein de la Maison de santé de CLEGUEREC à hauteur de 50%. L'appel à candidature pour le recrutement de cet assistant est en cours. L'assistant doit être recruté avant le 1er novembre 2019 pour bénéficier d'une prise en charge de l'ARS.

**- Numérotation des maisons** : Réunion publique le samedi 8 décembre à 10h à la salle des fêtes

**- Point sur la vente du livre Cléguérec dans la Grande Guerre** : Environ 500 ouvrages vendus depuis la sortie officielle le 4/11/18.

.....

***L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h00***